

DÉLIBÉRATION N°2015.09.05/193

Vote de la procédure d'urgence

L'an deux mille quinze, le mercredi 30 septembre, à 11 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en séance extraordinaire, en vue de délibérer selon la **procédure d'urgence** suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 28 septembre 2015 en application des dispositions de l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales modifiées.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

## Excusés représentés : 5

Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à M. Rosan RAUZDUEL

Mme Claudine CHALUS (12<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE

Conseillères Communautaires – Membres du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION  
Procuration à Mme Corinne PETRO

Mme Josiane GATIBELZA  
Procuration à M. Jacques BANGOU

## Excusés non représentés : 8

Vice-Présidents :

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)

M. Fred EUSTACHE (10<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
Mme Marie-Camille MOUNIEN

Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -  
M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

## Absents : 8

Vice-Président :

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Dominique THÉOPHILE - M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS - M. Chazy CIRANY  
M. Harry DURIMEL - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE  
M. Daniel MARSIN

COURRIER ARRIVÉ

01 OCT. 2015

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-12 modifié la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015-065/SG/DiCTAJ/BRA en date du 22 juin 2015 entérinant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « *Rivière du Levant* » au Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT) ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°22-06-2015 du Comité Syndical du SMT du 6 juillet 2015 portant modification des statuts – Extension du périmètre du SMT ;
- VU la délibération n°2015.07.04/174 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2015 portant report de l'affaire n°1 de l'ordre du jour : Extension de périmètre du Comité syndical du Syndicat mixte des transports du petit-cul de sac marin (SMT) - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du SMT ;

**Considérant** le rapport du Président ;

L'arrêté préfectoral n°2015-065/SG/DiCTAJ/BRA en date du 22 juin 2015 a entériné l'adhésion de la Communauté d'Agglomération *Rivière du Levant* au Syndicat mixte des transports du petit-cul de sac marin (SMT). En conséquence, le périmètre du SMT se trouve étendu au périmètre de cette communauté d'agglomération. Cette extension implique la modification des statuts du syndicat afin d'intégrer les représentants de la *Rivière du Levant*.

Lors de sa séance du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a décidé de reporter la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du SMT.

L'article L.2121-12 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.*

*Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».*

En application desdites dispositions, une convocation a été adressée le 28 septembre 2015 soit un jour franc avant la réunion de ce jour, 30 septembre 2015.

L'urgence tient à la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du SMT et la continuité du service public de transport de personnes ainsi que du transport scolaire ; le Conseil syndical du SMT ayant été convoqué en séance extraordinaire ce vendredi 2 octobre 2015 afin notamment de procéder à l'élection des Vice-Présidents ainsi que des membres de la Commission d'Appel d'offres et de la Commission de délégation de service public.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1-** D'approuver le caractère d'urgence de la convocation du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 2-** De débattre de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Président du SMT.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 septembre 2015

Le Président

  
Eric J.



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **1 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **1 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **1 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le **1 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Président du SMT, le **1 OCT. 2015**

COURRIER ARRIVÉ LF

01 OCT. 2015

S/PREFECTURE DE ... -PITRE

